



## BOURSE ERASMUS+ STAGE (Uniquement pour les stages en Europe)

Dispositif 2024 / 2025

### Présentation du dispositif

La bourse ERASMUS+ stage (SMT) s'adresse aux étudiants effectuant un stage obligatoire en Europe, dans l'un des pays suivant : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lichtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie, Turquie + Suisse et Royaume-Uni (selon disponibilité du budget).

**Les dossiers de candidature à la bourse sont pris en compte au fur à mesure de leur réception, dans la limite du budget disponible.**

La bourse est attribuée pour la durée de la mobilité, **avec un maximum de 6 mois d'allocation.**

### Allocation Erasmus + Stage (SMT)

La bourse Erasmus+ stage est composée de deux parties :

#### 1. La contribution aux frais de séjour

Groupe	Pays	Montant mensuel
1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède Royaume-Uni, Suisse	510 € / mois (17 € / jour)
2	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	450 € / mois (15 € / jour)
3	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	

- **Stage <4 mois (de 60 à 120 jours\*)** : 2 mensualités de bourse Erasmus+
- **Stage >4 mois (à partir de 121 jours)** : 4 mensualités de bourse Erasmus+

**Pour les étudiants bénéficiant d'une bourse IDEX stage, UFA stage ou SEMP pendant leur stage :**

- **Stage <6 mois (de 60 à 180 jours)** : 2 mensualités de bourse Erasmus+
- **Stage >6 mois (à partir de 181 jours)** : 4 mensualités de bourse Erasmus+

\*Le calcul des jours se fait selon la règle Erasmus+ (1 mois = 30 jours)

#### 2. La contribution aux frais de voyage

Voyage standard	Voyage écoresponsable
Entre 10 et 99 km : 28 €	Entre 10 et 99 km : 56 €
Entre 100 et 499 km : 211 €	Entre 100 et 499 km : 285 €
Entre 500 et 1 999 km : 309 €	Entre 500 et 1 999 km : 417 €
Entre 2 000 et 2 999 km : 395 €	Entre 2 000 et 2 999 km : 535 €
Entre 3 000 et 3 999 km : 580 €	Entre 3 000 et 3 999 km : 785 €
Entre 4 000 et 7 999 km : 1 188 €	
8 000 km et plus : 1 735 €	

La contribution aux frais de voyage est un forfait basé sur la distance d'un aller entre Strasbourg et la ville de votre établissement d'accueil (consulter le [calculateur de distance](#) de la Commission Européenne)  
Ce forfait s'additionne aux mensualités perçues pour former le montant total de la bourse.

### Critères d'éligibilité

- Etre inscrit à l'Université de Strasbourg en DUT (2<sup>e</sup> année), L2, L3, M1 ou M2 pour l'année 2024/2025
- Stage **obligatoire** dans le programme de formation ou validant des crédits ECTS pour l'obtention du diplôme, se déroulant en Europe.
- Le stage doit être d'une **durée minimale de 2 mois pleins** (sans interruption) **de date à date** (ex. : du 22 /10/xx au 22/12/xx)
- Le stage doit se faire dans un organisme privé ou public exerçant une activité économique située dans un pays participant au programme ERASMUS+.

./.

### Cumul de mobilités Erasmus+

**Un étudiant a le droit à 12 mois (soit 360 jours) de mobilité par cycle d'études (Licence, Master, Doctorat).** Ce crédit temps peut être utilisé pour une ou plusieurs mobilité(s) études et/ou stage à condition de respecter les durées minimales (2 mois date à date).

→ Si un étudiant souhaite effectuer 2 mobilités de même nature (2 périodes d'études ou 2 périodes de stage) : La demande de bourse de l'étudiant pour sa 2<sup>e</sup> (ou 3<sup>e</sup> ...) mobilité ne sera pas jugée prioritaire

### Cas d'inéligibilité

- Selon les cas, les étudiants de Telecom Physique Strasbourg (TPS) et de l'Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg (ECPM) ne sont pas éligibles au présent dispositif. Ils émargent à un dispositif équivalent spécifique à leur composante. Pour plus de renseignements, prendre contact avec la composante.
- Le stage a lieu dans une structure non éligible : les Institutions européennes, tous les organismes financés sur les fonds européens [http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/index\\_fr.htm](http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/index_fr.htm)
- Le crédit temps de **12 mois cumulés** (Etudes et Stage) dans le cycle d'études concerné est **dépassé**
- Le stage a lieu durant l'année de **césure**.
- Le dossier de demande de bourse est **incomplet**

## Procédure et calendrier

1. L'étudiant se renseigne sur l'éligibilité de ma demande
2. L'étudiant crée son dossier de demande de bourse Erasmus+ stage (voir checklist à la page suivante)
3. L'étudiant transmet son **dossier complet** au [Correspondant Relations Internationales](#) de sa faculté bien **avant le début du stage**

*Attention: En cas de problème concernant la signature de la convention de stage, l'étudiant prévient immédiatement son CoRI qui prendra contact avec la DRI.*

4. Le CoRI transmet le dossier (validé et signé) à la DRI par email après vérification de l'éligibilité et des informations indiquées. La transmission d'un dossier doit se faire **au plus tard 10 jours ouvrés avant le début du stage.**  
Adresses email pour l'envoi des dossiers : [dri-europe-sortants-stages@unistra.fr](mailto:dri-europe-sortants-stages@unistra.fr) (+ [dri-bourses@unistra.fr](mailto:dri-bourses@unistra.fr) en cas de demande AMI)
5. Après vérification et validation du dossier, la DRI revient vers l'étudiant avec les informations et les documents concernant sa bourse Erasmus+

**Les dossiers déposés incomplets ou trop tardivement par l'étudiant seront refusés par la composante qui en informera ce dernier.**

---

**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS A LA DRI POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/25:**

**Vendredi 27 juin 2025**

---

## Païement :

Deux versements ont lieu :

- **Un 1<sup>er</sup> versement de 70%** du montant total de la bourse allouée sera effectué par la DRI après :
  - La réception de **l'attestation d'arrivée** dument datée, signée et tamponnée.
- **Un versement des 30% restant, éventuellement ajusté à la durée réelle** de la mobilité **à la fin du stage** après :
  - La réception de **l'attestation de fin de stage** (documents ERASMUS +)
  - La soumission par l'étudiant de son « **Erasmus+ participant survey** » (un mail sera envoyé automatiquement à la fin de la mobilité avec le lien pour répondre au questionnaire).

## Checklist : Pièces à joindre au dossier, et à déposer complet à votre Correspondant R.I.

Il convient d'effectuer au préalable une inscription en ligne sur notre portail. Une fois votre inscription en ligne validée, un PDF récapitulatif sera généré. Il faudra l'imprimer car il constituera votre formulaire de demande de bourse.

**ATTENTION** : vous devez impérativement vous connecter avec votre adresse .....@etu.unistra.fr

**Lien du formulaire de demande de financement pour un stage :**

<https://unistra.moveonfr.com/form/649ec97fe0d6b135f003ccbc/fra>

**Attention : Si vous demandez plusieurs bourses de mobilité à l'Université de Strasbourg, un seul dossier unique est à déposer.**

**Veillez à bien indiquer dans le formulaire les bourses auxquelles vous êtes éligible et que vous demandez.**

- Formulaire PDF** signé (généré après votre enregistrement en ligne sur le site de l'Unistra)  
**Attention à bien sélectionner dans le formulaire la (les) bourse(s) que vous sollicitez**
- Copie du **certificat de scolarité** de l'Université de Strasbourg pour 2024/2025
- 1 RIB au nom de l'étudiant, émis par une agence bancaire européenne
- Copie de la convention de **stage dûment signée par toutes les parties et avec tampons**
- Copie de l'attestation **d'assurance de responsabilité civile** avec le nom et prénom de l'étudiant
- Copie de **la carte européenne d'assurance maladie** (CEAM) à demander à son organisme d'assurance maladie.

Si vous demandez le **forfait inclusion** en plus de la bourse Erasmus+ Stage

- Le justificatif correspondant à votre situation :
  - Attestation de quotient familial CAF < 566 €/mois
  - Notification définitive d'attribution du CROUS échelon 6 ou 7
  - Attestation de handicap ou affection de longue durée (ALD) par le médecin traitant ou l'assurance maladie
  - Adresse permanente se trouvant en zone de revitalisation rurale (à vérifier sur [www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques](http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques))
  - Adresse permanente se trouvant en quartier prioritaire de la ville (à vérifier sur <https://sig.ville.gouv.fr/>)

Si vous bénéficiez de la **bourse SEMP** pour votre stage

- Un justificatif de bourse fourni par l'établissement d'accueil Suisse

Si vous demandez la **bourse AMI** en plus de la bourse Erasmus+ Stage

- Notification **définitive** d'attribution de bourse du CROUS pour 2023-2024
- Une lettre d'accueil de l'établissement qui vous reçoit (cf. modèle dans le dispositif AMI)

### **Une question ? Un problème dans la constitution de votre dossier ?**

Contactez rapidement la personne en charge des relations internationales dans votre faculté. Cette personne se mettra en lien avec les chargées de mobilités Erasmus+ de la DRI pour envisager les solutions possibles.

**Contact à la Direction des relations internationales**

**Bourses « Erasmus+ stage »**

**Université de Strasbourg / Direction des relations internationales**

**Maison Universitaire Internationale**

**11 Presqu'île Malraux / 67100 STRASBOURG CEDEX**

[dri-europe-sortants-stages@unistra.fr](mailto:dri-europe-sortants-stages@unistra.fr)

---